

## La collecte des déchets dans votre commune

**Rappel** : dans votre commune, la collecte des déchets s'organise de la façon suivante :

### déchets non recyclables



#### **bac vert**

*collectif*

collecté le :

**lundi  
& jeudi**

### déchets recyclables



#### **bac jaune**

*porte-à-porte*

collecté le :

**mercredi**

n'oubliez pas  
de sortir  
**vos bacs**  
la veille !



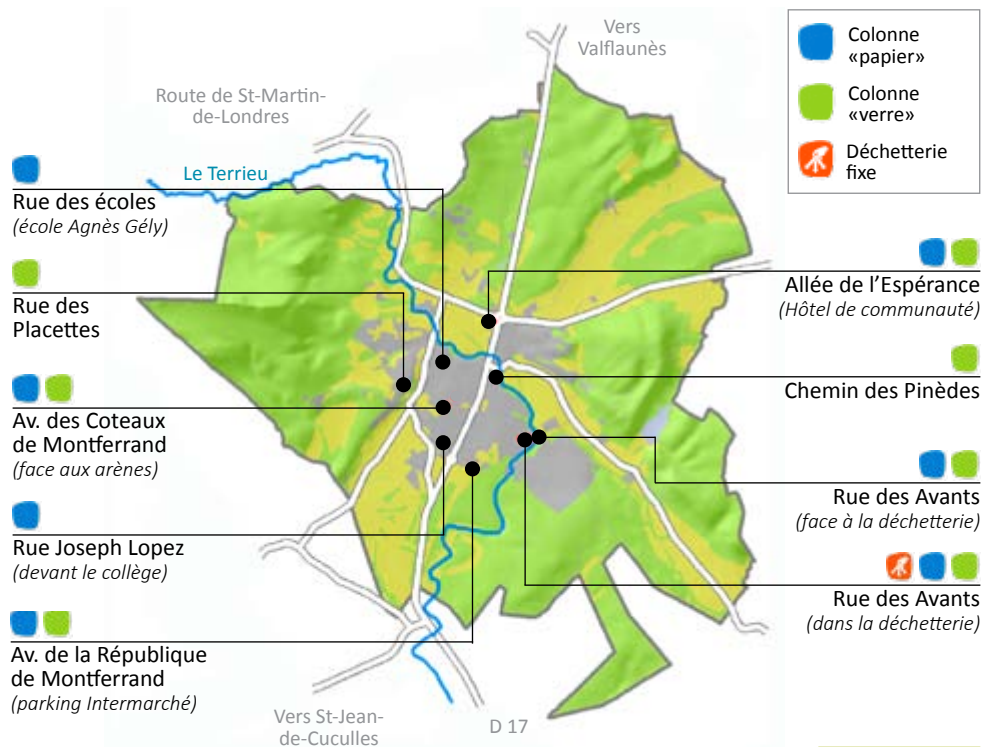
#### **Déchets non acceptés dans les bacs**

(à déposer uniquement en déchetterie) :

- tonte de gazon, feuilles, branchages, déchets verts
- bois, ferraille, encombrants

## Les points d'apport volontaire près de chez vous...

La carte de votre commune ci-dessous vous permet de localiser les différents points d'apport volontaire implantés près de votre domicile...



## Pour tout renseignement

[www.cc-grandpicsaintloup.fr](http://www.cc-grandpicsaintloup.fr)

Centre technique  
intercommunal :

04 67 55 33 12  
ou votre mairie



'Déchets'



Communauté de communes  
du Grand Pic Saint-Loup

25, allée de l'espérance  
34270 Saint-Mathieu-de-Tréviars  
T / 04 67 55 17 00 - F/ 04 67 55 17 01

Pôle Aménagement et préservation du territoire  
avril 2014